



## Conditions d'octroi

### Bourse et résidence de Berlin pour un.e artiste plasticien.ne

1<sup>er</sup> janvier - 30 juin 2022

#### OFFRE

---

Le séjour comprend :

- La mise à disposition d'un atelier – appartement
- Une bourse d'un montant de 12 000 francs
- Une publication à l'issue du séjour, réalisée en collaboration avec l'artiste bénéficiaire de l'atelier
- Un forfait de 1 000 francs pour la contribution de l'artiste à la publication

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

---

Le concours est ouvert aux artistes du domaine des arts plastiques.

Le/la candidat.e doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une activité artistique comme activité principale
- Avoir à son actif quelques expositions dans le circuit professionnel
- Ne pas être inscrit.e dans une formation artistique de base
- Être genevois.e ou résider légalement à Genève

#### CONTENU DU DOSSIER

---

- Un curriculum vitae à jour
- Une description du projet artistique susceptible d'être développé à Berlin
- Un dossier présentant les travaux récents (photos, DVD, CD, etc.)
- Une attestation de domicile dans le canton de Genève ou d'origine genevoise

#### PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

---

Le choix du/de la bénéficiaire de la bourse est effectué par un jury d'expert.e.s. Les candidat.e.s seront informé.e.s de la décision par écrit au plus tard fin juin 2021. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Les décisions du jury ne sont pas motivées.

#### DÉLAI

---

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard à la date mentionnée sur le site : <https://www.ge.ch/aide-projet-artistique-culturel/ateliers-residences>

#### INFORMATION ET ORGANISATION

---

Rosa Molina  
T: +41 (0)22 546 63 88  
Marie-France Sprungli  
T: +41 (0)22 546 66 84

Office cantonal de la culture et du sport  
Fonds cantonal d'art contemporain  
Chemin de Conches 4  
1231 Conches